

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 80

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« à compter des »

les mots :

« pour la première fois aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.